

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI LE 18 SEPTEMBRE 2025 À 8H30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier, maire ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Stéphane Joyal, conseiller
Jean Junior Désormeaux, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Fernand Boudreault, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Service de proximité, Simon Filiault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14880_25-09-18

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14881_25-09-18

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14882_25-09-18

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 septembre 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 12 septembre 2025;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 septembre 2025 soit approuvé.

CE - 14883_25-09-18

POINT 6.1

ADJUDICATION DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - LONGUES SECTIONS 2026-2027

ATTENDU QUE les travaux de longues sections 2026-2027 sont prévus au plan triennal d'immobilisation de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et matières granulaires - Longues sections (2026-2027);

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparée par le Service de l'ingénierie, avant la période de soumission est de 197 757 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE madame Mélodie Lussier-Pelletier, conseillère, a procédé à l'ouverture des enveloppes A contenant l'offre qualitative des soumissions reçues au Service du greffe et des affaires juridiques avant 10 h, le 19 août 2025;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

- Construction & Expertise PG;
- Solmatech inc.;
- 9152-4629 Québec inc. - Géninovation;
- HRK Consultation
- CIMA+ S.E.N.C.

ATTENDU QUE les offres qualitatives ont été évaluées en comité de sélection par les membres nommés à cette fin et que monsieur Michael Poirier a agi à titre de secrétaire du comité de sélection;

ATTENDU QUE l'ouverture des enveloppes B, contenant l'offre financière de la soumission, a été effectuée par le comité le 27 août 2025 suite à l'évaluation des soumissions par le comité de sélection précisant les résultats suivants :

NOM	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL	RANG
Cima + S.E.N.C	74.30	277 466,87 \$	4.48	2
Solmatech inc.	76.85	198 076,92 \$	6.40	1

ATTENDU les résultats du comité de sélection, préparé par le Service de l'approvisionnement en date du 27 août 2025, sont déposés;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme « Solmatech inc. » au montant de 198 076,92 \$ (taxes incluses).

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

La Ville impute temporairement la dépense à même la réserve financière créée en vertu du règlement 0854-000 dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant la confection de plans et devis et autres services professionnels connexes.

CE - 14884_25-09-18

POINT 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE VÉHICULES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et les villes permet à toute les municipalités de se procurer tout bien, meuble ou tout service du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire acquérir pour l'usage du Service de police trois (3) VUS avec le CAG de marque Chevrolet, modèle Equinox et un (1) minivan de marque Chrysler, modèle Grand Caravan dans le cadre des contrats d'achats regroupés octroyés par le CAG et que ces quatre (4) véhicules remplaceront quatre (4) véhicules du Service de police;

ATTENDU l'estimation des coûts d'achat préparée par monsieur Philippe Roques, chef de la Division du soutien administratif et affaires policières du Service de police, évaluée à 156 053 \$ excluant les taxes;

ATTENDU les prix déjà négociés unitaires de 35 524 \$ pour les VUS de marque Chevrolet, modèle Equinox et de 49 481 \$ pour le minivan de marque Chrysler, modèle Grand Caravan, pour un total de 179 421,93 \$ incluant les taxes, pour les quatre (4) véhicules.

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise une dépense de 179 421,93 \$ incluant les taxes pour l'acquisition de trois (3) VUS de marque Chevrolet, modèle Equinox et d'un (1) minivan de marque Chrysler, modèle Grand Caravan.

CE - 14885_25-09-18

POINT 7.1

AIDE FINANCIÈRE - 50^E ANNIVERSAIRE LE CHŒUR DE LA LAURENTIE

ATTENDU le 50^e anniversaire de l'organisme Le Chœur de la Laurentie cette année;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue au cabinet du maire;

ATTENDU que le cabinet du maire souhaite offrir une contribution financière pour leur 50^e anniversaire;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme offre une contribution financière de 250 \$ au Chœur de la Laurentie pour leur 50^e anniversaire.

La trésorière soit autorisée à payer 250 \$ à l'organisme Le Chœur de la Laurentie.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14886_25-09-18

POINT 7.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC D'ÉTÉ DE TROIS-RIVIÈRES 2025

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec d'été 2025 a eu lieu à Trois-Rivières;

ATTENDU la demande de Loisirs Laurentides;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir les athlètes jérômiens qui participeront à la Finale des Jeux du Québec;

ATTENDU la volonté de la Ville de Saint-Jérôme d'octroyer une aide financière pour participer aux Jeux du Québec, soit un montant de 150 \$ par athlète représentant Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE les chèques seront transmis aux athlètes par la poste;

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides a transmis les listes finales validées, comprenant les noms des vingt athlètes jérômiens qui participeront à la Finale des Jeux du Québec d'été 2025 à Trois-Rivières.

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière aux vingt athlètes participant aux Jeux du Québec d'été 2025 à Trois-Rivières selon la liste remise par Loisirs Laurentides, au montant de 150 \$ par athlète, pour un montant total de 3 000 \$.

CE - 14887_25-09-18

POINT 7.3

ENTENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL – LOT 2 662 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 300, RUE LONGPRÉ

ATTENDU QUE la Fiducie LF représenté par ses fiduciaires monsieur Louis Farley et madame Sylvie Gauthier est propriétaire du lot 2 662 431 du cadastre du Québec portant l'adresse civique 300, rue Longpré (ci-après l'**« Immeuble »**);

ATTENDU QUE le plan d'implantation préparé par monsieur Jean Blondin, arpenteur géomètre, sous le numéro de sa minute 43 226 en date du 22 mai 2025, démontre les empiètements de l'Immeuble dans l'emprise publique;

ATTENDU QUE les empiètements relevés sont les suivants :

- la marquise de 3,35 mètres;
- le palier de 3,07 mètres;
- la rampe d'accès de 4,05 mètres;
- le perron de 1,79 mètre;

Dans l'emprise de la rue Longpré et qu'il n'est pas possible de régulariser la situation tout en respectant les exigences du code du bâtiment;

ATTENDU QUE cette situation existe depuis de nombreuses années sans causer de préjudice connu à la Ville;

ATTENDU QU'une entente d'occupation du domaine public municipal a été préparée, prévoyant un terme de vingt (20) ans;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

La Ville accepte l'entente d'occupation du domaine public municipal à l'égard du lot numéro 2 662 431.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'occupation du domaine public sur une partie du lot 2 662 431 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

CE - 14888_25-09-18
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Marc Bourcier, maire

Le greffier adjoint par intérim,

Simon vincent

SIMON VINCENT, avocat